



**DATE DE PUBLICATION : 27 mai 2026**

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

La directrice générale adjointe des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central du 4 juin 2026.

Fait à Paris, le 27 mai 2026

François VILLEROY DE GALHAU